

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

49 salles de classe supplémentaires: 34 pour les écoles professionnelles et 15 pour la Haute école pédagogique

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil deux projets de décrets pour un montant total de 16,4 millions de francs. Le premier (13,25 millions) porte sur la mise en place de pavillons permettant l'installation de 34 classes supplémentaires au sein des écoles professionnelles. Le second (3,15 millions) porte sur le déplacement de pavillons du Gymnase de Nyon sur le site de la Haute école pédagogique (HEP-VD) à Lausanne. Les 49 classes supplémentaires seront installées dès la rentrée 2013-2014.

Le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon a disposé depuis 2003 d'un groupe de pavillons composés de douze salles de classe, complété par huit autres salles de classe en 2007. Son agrandissement rend caduque l'utilisation des pavillons, propriété de l'Etat. Ils doivent être déplacés en février 2013.

Parallèlement à cette disponibilité de pavillons, des besoins de salles de classe ont été exprimés tant pour les établissements de formation professionnelle que pour la Haute Ecole pédagogique (HEP).

A l'issue de l'analyse globale de ces besoins, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil deux décrets. Le premier est destiné à financer l'installation de 34 classes supplémentaires au total, soit: huit classes pour l'Ecole professionnelle du Chablais à Aigle (EPCA); neuf classes pour l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL); neuf classes pour le site d'Yverdon-les-Bains du Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) et quatre classes sur son site de Payerne; quatre classes pour l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM) à Clarens. L'assainissement des anciens pavillons de l'EPCL datant de 1992 est également compris dans ce décret. La plus grande partie de ces classes sera disponible en août 2013, le solde à l'été 2014.

Le deuxième décret porte sur le déplacement des pavillons de Nyon sur le site de la HEP, dont la configuration est proche de celle de Nyon. Ils seront disponibles en vue de la rentrée 2013.

Le Conseil d'Etat répond également, par l'intermédiaire de ces décrets, au postulat du

député Gil Reichen, pour l'élaboration d'une stratégie cantonale en matière de constructions scolaires en concertation avec les communes. En l'état actuel des besoins et des prévisions, le Conseil d'Etat ne juge pas nécessaire d'étudier un concept approfondi de constructions provisoires, mais tient à disposition des communes les principales caractéristiques des pavillons, ainsi que l'échéance de leur future disponibilité. Ces informations seront mises en ligne sur le site Internet du Canton de Vaud, sous le thème Territoire > Construction > Bâtiments publics, nouvelle rubrique "Bourse aux pavillons". Les fiches descriptives par pavillon seront réalisées et accessibles en ligne dans le courant 2013.

Le Conseil d'Etat se réjouit de transmettre au Grand Conseil une solution d'ensemble cohérente qui permet de répondre aux besoins tant du secteur de la formation professionnelle que de la HEP.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 novembre 2012

DFJC, Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire, 021 316 63 06 Chantal Ostorero, directrice générale de l'enseignement supérieur, 021 316 94 71 DFIRE, Yves Golay, Service Immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 73 17

[Projet de décrets - classes supplémentaires](#)